

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	60
Procurations	11
Votants	71

DELIBERATION N°10-091222

**Objet : Réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures
au Centre d'Exploitation : Réhabilitation de la plateforme de
déchargement – Sous-traitance**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 2 décembre 2022

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Philippe ROUSSET	
BORREZE	Pierre CHEVALIER	
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Johan LOUBRIAT
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	Andrée CAMBIER
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Marlène RODRIGUEZ	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC		
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN		
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	
ST AUBIN DE NABIRAT		
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	
COLY-ST AMAND		
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	Amandine DALBAVY
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE	Virginie FAGETTE	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Christine LASCOMBE	
MARQUAY		
PROISSANS	Fabien PERUSIN	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES		
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

Mme Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU (*St Crépin-et-Carlucet*), Mme Jacqueline JOUANEL (*Meyrals*), M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*).

Procurations :

Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)
M. Francis COUSIN (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*)
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*)
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*)
M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) donne procuration à M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*)
M. Francis JAGOURD (*Jayac*) donne procuration à M. Guy ESTRUC (*Jayac*)
M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*) donne procuration à Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*)
M. Patrick LE MELLEDO (*Thonac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*)
Mme Catherine BERTHELOT (*La Chappelle-Aubareil*) donne procuration à M. Sébastien FRIT (*La Chappelle-Aubareil*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

Le Président rappelle les délibérations de l'assemblée :

- en date du 02/07/2021 choisissant le cabinet ING'MO de Cénac et St Julien (24250) pour assurer la maîtrise d'œuvre en lien avec la réhabilitation et la mise en sécurité des parties extérieures au Centre d'Exploitation.
- En date du 11/03/2022 choisissant les Ets SIORAT, 24750 BOULAZAC, pour réaliser les travaux de réhabilitation de la plateforme de déchargement, pour un montant de 94.789.25 €HT soit 113 747.10€ TTC.
- En date du 07/06/2022 autorisant le titulaire du marché (Ets SIORAT) à sous-traiter aux Ets Michel LAJARTHE de Juilhac le Grand (24630) des travaux de maçonnerie pour un montant de 4 387.96€ HT.

Il s'agit d'un marché de travaux sous la forme d'un marché à procédure adaptée.

Le Président rappelle l'urgence d'intervenir, pour des raisons de sécurité, sur une zone du quai de déchargement qui présente un défaut de structure et qui doit être consolidée rapidement. Le reste des travaux sera réalisé à l'automne.

Les Ets SIORAT ont fait part de leur souhait de sous-traiter aux Ets BATISOL DALLAGES de Boulazac (24750) des travaux de dallage (coulage d'un dallage armé 18 cm et talochage mécanique) pour un montant de 19 550.00€ HT.

La réglementation en vigueur stipule que compte tenu qu'il s'agit d'un marché de fournitures comportant des services ou accompagné de travaux de pose ou d'installation, le recours à un sous-traitant est possible dans le cas où le titulaire du marché fournit le matériel dans sa totalité et que le sous-traitant réalise le transport et/ou l'installation.

A contrario, la sous-traitance n'aurait pas été possible pour la fourniture d'une partie du matériel.

Le Président de séance propose donc à l'assemblée de se positionner sur ce dossier.

Vu l'avis de la Commission des marchés et du Bureau Syndical, réunis tous deux, en session ordinaire le 5 décembre dernier,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le titulaire du marché (Ets SIORAT) à **sous-traiter aux Ets BATISOL DALLAGES** de Boulazac (24750) des travaux de dallage pour un montant de **19 550.00€ HT**.
- **Confirme** l'urgence d'intervenir sur la structure du quai afin d'assurer la sécurité du site,
- **Mandate** le Président pour mettre en œuvre ces travaux et signer les documents à intervenir.
- **Donne** délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché afin que les travaux de consolidation et de réhabilitation du quai puissent intervenir au plus tôt.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 09 décembre 2022.



Jérôme PEYRAT
Président

S.I.G.T.O.M.
du
PÉRIGORD
NOIR
LABORNE
MARCILLAC